



Que fait l'Eglise de ces dons ?

Ces dons permettent :

de financer la vie des paroisses et des prêtres
d'accompagner les jeunes et les adultes dans leur foi
de former les séminaristes, les prêtres de demain
d'assurer l'entretien, la réparation et la construction des lieux de rassemblement : églises, locaux paroissiaux, équipements pour les jeunes, aumôneries, séminaires, maisons de retraite pour les prêtres âgés...

Ils sont donc essentiels pour la vie matérielle de l'Eglise et pour pouvoir développer de nouveaux projets.

En savoir plus

Demande de brochure Legs, Donations et Assurances-vie :

Je souhaite recevoir en toute confidentialité et sans engagement des informations sur les Legs, Donations et Assurances-vie.
Pour cela, j'envoie un email au service de l'économat

©2026 - Diocèse d'Angoulême - 03/02/2026 -

<https://charente.catholique.fr/services/soutenir-le-diocese/les-dons-possibles/les-legs-et-donations/que-fait-leglise-de-ces-dons/>